

83, rue Saint Fuscien  
80000 AMIENS  
[www.sommenumerique.fr](http://www.sommenumerique.fr)

Tél. 03 22 22 27 27  
Fax 03 22 22 03 57  
[courrier@sommenumerique.fr](mailto:courrier@sommenumerique.fr)

## 20181212\_DL\_03

### OBJET :

Projet de centre de services mutualisés – Acquisition des locaux du MIPIH – promesse de vente et acte authentique

**Date de convocation :**  
6 décembre 2018

**Date de séance:**  
**12 décembre 2018**

**Date d'affichage :**  
7 janvier 2019

**Membres en exercice :** 46

**Membres présents :** 16

**Membres votants :** 29

**ABSENTS :** cf. PVS

**Adoptée à l'unanimité**

**Jours et heures d'ouverture du syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h30  
et  
de 14h00 à 17h30

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-huit, le douze décembre à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET, Président.

**Etaient présents :** Jean-Marie BLONDELLE, Ernest CANDELA, Michel CHIRAT, Philippe COCQ, Claude DEFLESSELLE, Jean-Philippe DELFOSSE, Emile FOIREST, Fabrice FRION, Jean GORRIEZ, Olivier JARDE, Laurent PARSIS, Jean-Dominique PAYEN, Jean-Claude PRADEILHES, Jean-Claude RENAUX et Philippe SY.

**Secrétaire de séance :** Claude DEFLESSELLE

**Pouvoirs :** Jean-Christophe LORIC à Philippe VARLET  
Bruno THIBAUT à Jean-Marie BLONDELLE  
Dominique LAMOTTE à Michel CHIRAT  
François DEBEUGNY à Philippe COCQ  
Florence RODINGER à Claude DEFLESSELLE  
Isabelle DE WAZIERS à Jean-Philippe DELSFOSSÉ  
James HECQUET à Emile FOIREST  
Patricia POUPART à Jean GORRIEZ  
Gérard PARASOT à Jean-Dominique PAYEN  
Christian PRUD'HOMME à Jean-Claude PRADEILHES  
François ROUILLARD à Jean-Claude RENAUX  
Annie VERRIER à Laurent PARSIS  
Gérard CARON à Philippe SY

### LE COMITE SYNDICAL

- Vu les statuts du syndicat mixte
- Vu l'offre du MIPIH portant sur la vente de ses locaux sis 43 Avenue d'Italie à AMIENS (80000), comprenant le rez-de-chaussée avec un Data Center aménagé, le 1<sup>er</sup> étage cloisonné en bureaux et 49 places de parking correspondant aux besoins du syndicat mixte,
- Vu l'avis du Domaine sur la valeur vénale du bien évaluée par la Direction Générale des Finances Publiques le 4 octobre 2018 à hauteur de 1 271 000€, avec une marge de +/- 10% ;
- Vu la déclaration du MIPIH concernant le coût d'acquisition des matériels et d'aménagement du Data Center à hauteur de 1 743 639,11€ ;
- Vu le projet d'implantation d'un centre de services numériques mutualisé ;
- Vu la délibération prise en Comité syndical du 26 juin 2017 autorisant le Président à engager la négociation d'une promesse de vente ;
- Vu la promesse unilatérale de vente établie entre les parties ;

Considérant que l'avis du Domaine porte sur le plateau de bureaux du 1<sup>er</sup> étage, le data center et les stationnements, sans tenir compte des « importantes installations techniques telles que serveurs, groupe électrogène, groupe froid... »

Considérant que les locaux vendus par le Mipih sont valorisés par les installations techniques qui les composent et notamment le Data Center entièrement aménagé et sécurisé ;

Considérant l'intérêt pour le syndicat mixte de se doter d'une telle structure, notamment pour mettre en œuvre le service d'archivage électronique mutualisé mais également pour élargir la gamme des services proposés aux collectivités et établissements publics, dans le cadre d'un centre de services numériques régional mutualisé ;

### **DELIBERE**

**ARTICLE 1** – Le Président est autorisé par la présente délibération à signer la promesse de vente ainsi que l'acte définitif de vente sur la base du prix de 1 900 000 euros pour le rez-de-chaussée comprenant le Data Center et 900 000 euros pour l'étage de bureaux et 49 places de parking, sous certaines conditions suspensives pour le syndicat mixte, notamment de disposer des accords permettant de respecter le plan de financement du projet d'implantation (co-financement FEDER) d'un centre de serveurs numériques mutualisé et d'un engagement du Mipih à mettre à disposition les locaux dans un délai raisonnable.

**ARTICLE 2** – Un comité de pilotage est constitué pour la mise en œuvre de cette opération, avec des représentants désignés par le Président du Département de la Somme, le Président d'Amiens Métropole et les Présidents des autres EPCI. Il sera en charge de valider les projets de service qui seront mis en œuvre après l'acquisition du Data Center.